



Centre d'**E**tudes  
et d'**A**ction **S**ociale

# FORMATION PREPARANT AU DEAMP

2012-2013



**DIPLOME D'ETAT  
D'AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE**

modifié par le décret du 2 Mars 2006



## PRESENTATION DU METIER

L'aide médico-psychologique accompagne au quotidien les personnes dépendantes ou handicapées. Il (elle) réalise à leurs côtés les gestes de la vie quotidienne (coucher, lever, toilette, habillage, repas, déplacements...). Il (elle) peut ainsi aider une personne tétraplégique à faire sa toilette, stimuler la mémoire d'une personne âgée ou encourager un enfant handicapé à s'exprimer...

A travers l'aide concrète qu'il (elle) apporte, l'AMP doit établir une relation de qualité pour répondre à l'isolement des personnes handicapées ou dépendantes et appréhender leurs besoins et leurs attentes afin de leur apporter une réponse adaptée.

Il (elle) a un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication et de l'expression, verbale ou non verbale.

L'AMP exerce son métier sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical. Il (elle) intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap, ainsi qu'auprès de personnes dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social, et ceci dans le but :

- **d'aider ces personnes** par un accompagnement de proximité dans leur vie quotidienne, tant dans les actes essentiels que dans les activités de vie sociale et de loisirs ;
- de **préserver, restaurer ou stimuler leur autonomie** aussi bien fonctionnelle que décisionnelle ;
- de **favoriser leur insertion** sociale en encourageant et en soutenant l'expression des personnes et en évitant la rupture **des liens sociaux**.

### **7 aptitudes pour s'engager dans le métier :**

Goût du contact  
Capacité d'un engagement relationnel non verbal  
Capacité d'écoute  
Intérêt pour les personnes gravement handicapées ou dépendantes  
Bon équilibre psychologique  
Goût du travail en équipe  
Bonne condition physique

## **QUI SONT LES EMPLOYEURS ?**

Le secteur associatif, les collectivités territoriales (établissements sociaux et médico-sociaux) et le secteur hospitalier sont les principaux employeurs de près de 22 000 aides médico-psychologiques en fonction.

## **OU S'EXERCE LE METIER ?**

Les AMP exercent leur activité dans tous les établissements accueillant des personnes dépendantes ou handicapées, notamment :

- ✓ Instituts Médico-Educatifs
- ✓ Maisons d'accueil spécialisées
- ✓ Etablissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- ✓ Hôpitaux généraux ou psychiatriques
- ✓ EHPAD...

## **LA REMUNERATION**

Selon le statut de l'employeur (privé, public) et le cadre d'emploi, les salaires peuvent varier dans une fourchette (rémunération brute) allant de 1 332 € en début de carrière à 2 110 € en fin de carrière (niveaux 2011), primes ou indemnités diverses non comprises.

# Présentation de la formation

## DIPLOME DE NIVEAU V

La formation préparant au diplôme d'état d'aide médico-psychologique s'articule autour de 6 domaines de formation :

- DF 1 - Connaissance de la personne
- DF 2 - Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- DF 3 - Animation de la vie sociale et relationnelle
- DF 4 - Soutien médico-psychologique
- DF 5 - Participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé
- DF 6 - Communication professionnelle et vie institutionnelle

## DUREE DE LA FORMATION COMPLETE

- 497 heures de formation théorique
- 840 heures (24 semaines) de stage dans au moins deux lieux différents<sup>1</sup>.

Les temps de formation théoriques peuvent être réduits pour des stagiaires ayant certains titres ou diplômes (voir le tableau qui suit). Lorsque le tableau indique « dispense », le stagiaire est totalement exempté du domaine de formation.

Des allègements peuvent être proposés aux personnes titulaires de certains diplômes. Le temps correspondant doit être négocié avec le CEAS.

---

<sup>1</sup> Le premier stage pourrait par exemple se dérouler dans le secteur de la gérontologie, et le second dans le secteur du handicap.  
Certains lieux de stage exigent que les carnets de vaccination soient à jour, y compris contre l'hépatite B pour quelques uns.

## VALIDATION DE DOMAINES DE FORMATION OU ALLÈGEMENTS POUR OBTENIR LE DEAMP

	DF1 : connaissance de la personne	DF2 : accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne	DF3 : animation de la vie sociale et relationnelle	DF4 : soutien médico-psychologique	DF5 : participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé	DF6 : communication professionnelle et vie institutionnelle
DEAVS ou mention complémentaire aide à domicile	dispense	dispense			dispense	dispense
Diplôme professionnel d'aide soignant	dispense	dispense				dispense
Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture						dispense
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien			dispense			
Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance	Quelques allègements peuvent être proposés.					
Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales						
brevet d'études professionnelles agricoles option services spécialité services aux personnes						
Certificat d'aptitude professionnelle agricole option services en milieu rural						
Diplôme d'Etat d'Assistant Familial						
Titre professionnel assistant de vie aux familles						

Des possibilités d'allègement peuvent être proposées pour les personnes titulaires des diplômes ci-dessus : prendre contact avec le CEAS.

# Obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme, le candidat doit valider tous les domaines de formation selon les modalités prévues par les textes : contrôle continu, épreuve écrite, mise en situation, entretien.

Certains domaines sont validés par le CÉAS, d'autres par la DRJSCS - Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (ex-DRASS - Nantes).

## Conditions d'accès à la formation

### ÉPREUVES D'ADMISSION :

La formation préparant au diplôme d'aide médico-psychologique est ouverte aux candidat(e)s dont les capacités à suivre la formation ont été vérifiées par épreuve et/ou par attestation de diplôme.

Aucun diplôme n'est spécifiquement exigé pour préparer le DEAMP, mais le recrutement s'opèrera au niveau V (BEP – CAP).

#### □ **Epreuve écrite d'admissibilité** (durée 1 h 30)

L'épreuve a pour but de s'assurer que les candidat(e)s ont les capacités à présenter et justifier leurs idées de façon ordonnée à l'écrit. Elle est constituée de questions orientées sur des problèmes sociaux et/ou d'actualité.

Cette épreuve est notée sur 20. Pour se présenter à l'épreuve orale d'admission, la personne doit avoir une note au moins égale à 10.

Les candidat(e)s titulaires des diplômes, certificats ou titres ci-après, sont dispensé(e)s de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile
- Diplôme professionnel d'aide-soignant
- Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture
- BEP carrières sanitaires et sociales
- BEPA option services aux personnes
- BAPAAT
- CAP Petite enfance
- CAPA services en milieu rural
- Diplôme d'état d'assistant familial
- Titre professionnel d'assistant de vie aux familles



# ORGANISATION DE LA PROCHAINE SESSION DE VAE

**Durée de la session :** 24 heures réparties sur 6 demi-journées.

**Pour tout renseignement, s'adresser au CEAS  
ou consulter le site : [www.ceas-vendee.fr](http://www.ceas-vendee.fr)**

## **Inscriptions et renseignements :**



**C**entre d'**E**tudes  
et d'**A**ction **S**ociale

22 rue Anita Conti – BP 674  
85016 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
Tél. : 02 51 37 28 36 – Fax : 02 51 36 29 08  
Courriel : [ceas@ceas-vendee.fr](mailto:ceas@ceas-vendee.fr)  
Site internet : [www.ceas-vendee.fr](http://www.ceas-vendee.fr)